JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

CODES JURIDIQUES

Panorama des codes juridiques : contenu, organisation et présentation de l'information.

PLAN DE L'ARTICLE

- 1. Les différents types de code
- 2. Les codes officiels
- 3. Les codes privés
 - 3.1.Les éditeurs
 - 3.2.Les codes Dalloz : "les codes rouges"
 - 3.3.Les codes LexisNexis (Litec) : "les codes bleus"
 - 3.4.Remarques
- 4. L'organisation des informations à l'intérieur d'un code
 - 4.1.Organisation de la matière codifiée
 - 4.2.Présentation de l'ouvrage
- 5. Bases de données françaises renfermant des codes
- 6. Bases de données étrangères renfermant des codes

1. Les différents types de code

La codification vise à permettre un accès simple et rapide aux règles de droit en vigueur et consiste à rassembler des normes dispersées, législatives ou réglementaires, pour les rendre cohérentes et accessibles, à travers un plan logique.

La codification systématique des textes de loi a été entreprise par Napoléon Ier.

La période napoléonienne voit ainsi naître cinq codes : **Code civil** (1804), **Code pénal** (1810), **Code de procédure civile** (1806), **Code d'instruction criminelle** (1808), **Code de commerce** (1807).

Par la suite, d'autres ensembles de lois ont été codifiés par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, des codes sont le produit de l'édition privée. Un petit nombre d'éditeurs privés a entrepris d'enrichir de notes et de références les codes officiels ou bien encore, pour répondre à des nécessités pratiques, sont à l'initiative de compilation de textes concernant un domaine précis, mais non codifiés par les pouvoirs publics. Il s'agit, dans ces cas-là, de codes privés qui, bien que présentant de nombreux atouts, n'ont aucune valeur juridique officielle, contrairement aux codes officiels.

2. Les codes officiels

Les **codes officiels** sont publiés par la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

Ces codes ne contiennent que les lois et décrets codifiés sans aucune adjonction. Ils recouvrent l'ensemble des codes qui ont fait l'objet d'un vote par le Parlement ou qui ont été codifiés par décret à la suite des travaux de la Commission supérieure de codification.

La liste des codes officiels est consultable sur **Légifrance**.

On dénombre au total une centaine de codes présents sur **Légifrance** dont certains sont définitivement abrogés et restent donc figés dans leur dernier état (exemple le **Code pénal ancien**).

Les codes officiels sont en général peu utilisés (sauf ceux que l'on ne trouve que dans cette édition) car ils sont concurrencés par les éditions privées, riches en références bibliographiques.

3. Les codes privés

3.1 Les éditeurs

Les éditeurs proposant des codes sont les suivants :

- Dalloz
- LexisNexis (anciennement les codes LITEC)
- Berger-Levrault
- Prat-Europa
- Editions législatives et administratives (Codes permanents)
- Editions techniques (Codes et lois), etc.

Ces codes ne figurent pas parmi les codes officiels mais offrent néanmoins un accès raisonné aux principaux textes régissant chacune des matières.

En voici quelques exemples :

- Code constitutionnel et des droits fondamentaux (Dalloz)
- Code des sociétés (Dalloz)
- Code constitutionnel (LexisNexis)
- Code des procédures collectives (Dalloz), etc.

Les **codes privés** recouvrent la plupart des titres des codes officiels, enrichis de références ou de commentaires ainsi que, par exemple, de renvois sous certains articles à des articles connexes.

Ils comprennent également d'autres titres non officiellement codifiés par les pouvoirs publics, conçus par un éditeur privé pour répondre à des besoins concrets.

Les codes sont fréquemment réédités, chaque année ou tous les deux ans en général, avec une mise à jour permanente pour les publications à feuillets mobiles.

3.2 Les codes Dalloz : "les codes rouges"

Nés en 1902, les petits **codes** **Dalloz** (couverture rouge) sont les premières éditions de codes annotés.

Ils offrent :

- le contenu de base (codification officielle)
- des textes législatifs et règlementaires supplémentaires non codifiés, mais touchant la matière
- des références de jurisprudence et d'analyses de ces décisions
- des références de doctrine

Quelques titres, intitulés Mégacode, à parution irrégulière, sont publiés en version enrichie : "**Mégacode du travail**", "**Mégacode civil**". Ces titres proposent, en plus des annotations, de véritables commentaires structurés.

Les codes Dalloz sont consultables **en ligne** sur la base de données **Dalloz.fr**

3.3 Les codes LexisNexis (Litec) : "les codes bleus"

Les éditions LexisNexis publient des codes annotés comme Dalloz, mais enrichis de leur propre analyse.

Les "**codes bleus**" sont présentés sous deux formes :

- des éditions annotées : ces éditions contiennent des annotations de jurisprudence et des références bibliographiques sélectionnés par des auteurs ;

- des éditions commentées : ces codes sont enrichis de conseils, commentaires et précisions jurisprudentielles.

Dans la base de données **Lexis 360 Intelligence**, on trouvera en ligne ces codes bleus correspondant aux codes officiels enrichis par LexisNexis et comportant des bibliographies et des annotations. Lexis 360 Intelligence permet également de consulter des codes officiels bruts non annotés.

Exemples de codes bleus présents dans Lexis 360 Intelligence : code civil, code de commerce, code de la consommation, code de la sécurité sociale, codes des procédures civiles d'exécution, code monétaire et financier, etc.

3.4 Remarques

Les deux séries de codes les plus utilisées par les étudiants sont les codes "rouges" (Dalloz) et les codes "bleus" (LexisNexis).

Les auteurs de l'ouvrage Méthodologie de recherche documentaire juridique (2023), dirigé par Stéphane Cottin, résument ainsi la comparaison entre les codes Dalloz et LexisNexis : "On a l'habitude de dire, même si cela ne se vérifie pas pour toutes les matières, que pour un même titre, un code Dalloz sera plus orienté "Jurisprudence", alors que le même code Litec sera plutôt "Doctrine" pour leur appareil documentaire (les notes en référence à chaque article du code). De fait, ils se complètent et c'est une affaire d'habitude de travail pour le praticien" (p.52).

Selon le cas, l'usage des codes peut être autorisé par les enseignants lors des épreuves d'examen ou de contrôle continu. Généralement, c'est l'édition annotée qui est acceptée et non l'édition commentée.

4. L'organisation des informations à l'intérieur d'un code

4.1 Organisation de la matière codifiée

La structure des codes diffère selon que l'on consulte un code ancien ou un code moderne.

Les **codes anciens** (code civil, code de commerce...) ont une présentation méthodique. Par exemple, le **code civil** comprend trois grandes parties (les personnes, les biens, la propriété).

Les **codes modernes** adoptent une structure hiérarchique calquée sur celle qui régit l'ordre juridique :

- d'abord une partie législative dont les articles proviennent d'une loi (articles précédés de la lettre L, ex : art. L.122-12 du code du travail) ;
- ensuite une partie réglementaire provenant d'un décret, au sein de laquelle on distingue :
 - les décrets en Conseil d'Etat et en Conseil des ministres, identifiés par un R*
 - les décrets en Conseil des ministres, identifiés par un D*
 - les décrets en Conseil d'Etat, identifiés par un R
 - les décrets simples, identifiés par un D

4.2 Présentation de l'ouvrage

L'exemple des codes Dalloz

- d'abord les textes codifiés ou compilés
- en annexe, les textes complémentaires (à la fin du code)
- une bibliographie générale placée en tête d'une division, et une bibliographie particulière sous les articles : doctrine, jurisprudence présentée avec un petit résumé. Remarque : les renvois faits à l'Encyclopédie Dalloz sont fait sous la forme "Rep. civ." par ex.
- 3 tables :
 - table analytique des matières qui reproduit le plan détaillé du code
 - table chronologique des textes qui ont modifié le code et des textes complémentaires ajoutés par l'éditeur

- table alphabétique assez détaillée qui renvoie aussi bien au texte qu'à la jurisprudence référencée.

L'exemple des codes LexisNexis

La présentation n'est pas très différente des codes Dalloz. La différence réside dans la présence en début de chapitre d'un chapeau introductif (surtout dans les codes à couverture orange) qui donne une vue synthétique des textes reproduits. Les références bibliographiques y sont également plus abondantes.

Comme Dalloz, LexisNexis propose des tables en fin de volume.

5. Bases de données françaises renfermant des codes

Le site de la bibliothèque Cujas permet d'afficher la liste des bases de données par type de contenus : la liste des bases de données renfermant des **codes** est ainsi consultable.

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Bibliothèque numérique Lefebvre Dalloz	1. Code de procédure fiscale 2. Code de la sécurité sociale 3. Code général de la propriété des personnes publiques 4. Code du dommage corporel 5. Code monétaire et financier 6. Code des assurances, code de la mutualité 7. Code de l'environnement 8. Code de l'urbanisme 9. Code de l'action sociale et des familles 10. Code de l'action sociale et des familles 11. Code de la construction et de l'habitation 12. Code des procédures civiles d'exécution 13. Code des douanes, code des douanes de l'union 14. Code du travail 15. Code général de la fonction publique 16. Code de la route 17. Code de la copropriété 18. Code des baux 19. Code de la propriété intellectuelle 20. Code de la commande publique 21. Code de la sécurité intérieure 22. Code de la communication 23. Code général des collectivités territoriales 24. Code pénitentiaire 25. Code de la protection des données personnelles 26. Code électoral 27. Code des transports 28. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile 29. Code de la compliance 30. Code des sociétés 31. Code de justice administrative - Code des juridictions financières 32. Code des relations entre le public et l'administration 33. Code de la justice pénale des mineurs 34. Code de la consommation 35. Code civil 36. Code de procédure civile 37. Code de procédure pénale 38. Code pénal 39. Code de commerce 40. Code de la santé publique 41. Code du sport 42. Code général des impôts 43. Code rural et de la pêche maritime - Code forestier 44. Code de la cybersécurité 45. Code de l'avocat 46. Code de l'éducation 47. Code constitutionnel et des droits fondamentaux 48. Méga Code civil 2022/2023, partie 49. Code des associations et fondations 50. Fascicule réforme des sûretés & insolvabilité 51. Code de l'énergie 52. Code de la fonction publique 53. Code du tourisme 54. Code de l'état civil 55. Code du patrimoine 56. Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique 57. Méga code du travail 58. Code des marchés publics et autres contrats 59. Code des procédures administratives 60. Code des procédures collectives 61. Code administratif

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Dalloz	Code de l'action sociale et des familles Code de l'artisanat Code des associations et des fondations Code des assurances Code de l'aviation civile Code des baux Code du cinéma et de l'image animée Code civil Code la commande publique Code de commerce Code de la communication Code de la consommation (ancien) Code constitutionnel des droits fondamentaux Code la construction et de l'habitation Code de la copropriété Code de la cybersécurité Code de la défense Code du domaine de l'Etat Code du domaine public fluvial Code des douanes Code des douanes de l'Union Code de l'éducation Code électoral Code de l'énergie Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Code de l'environnement Code de l'état civil Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code forestier Code général de la fonction publique Code général de la propriété des personnes publiques Code général des collectivités territoriales Code général des impôts Code des impositions sur les biens et services Code des juridictions financières Code de la justice pénale des mineurs Code de justice administrative Code minier Code monétaire et financier Code de la mutualité Code de l'organisation judiciaire Code du patrimoine Code pénal

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Légifrance	1. Code de l'action sociale et des familles (Version au 01 juin 2025. En vigueur depuis le 23 décembre 2000) 2. Code de l'artisanat (Version au 28 juin 2024. En vigueur depuis le 20 juillet 1952) 3. Code des assurances (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 11 juillet 1976) 4. Code de l'aviation civile (Version au 07 février 2025. En vigueur depuis le 09 avril 1967) 5. Code du cinéma et de l'image animée (Version au 14 avril 2025. En vigueur depuis le 26 juillet 2009) 6. Code civil (Version au 14 mai 2025. En vigueur depuis le 21 mars 1804) 7. Code de la commande publique (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 01 avril 2019) 8. Code de commerce (Version au 30 mai 2025. En vigueur depuis le 21 septembre 2000) 9. Code des communes (Version au 01 février 2025. En vigueur depuis le 20 mars 1977) 10. Code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Version au 01 juin 2024. En vigueur depuis le 05 juillet 2001) 11. Code de la consommation (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 27 juillet 1993) 12. Code de la construction et de l'habitation (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 10 mars 1977) 13. Code de la défense (Version au 01 juin 2025. En vigueur depuis le 21 décembre 2004) 14. Code de déontologie des architectes (Version au 23 septembre 1992. En vigueur depuis le 25 mars 1980) 15. Code disciplinaire et pénal de la marine marchande (Version au 01 janvier 2018. En vigueur depuis le 19 décembre 1926) 16. Code du domaine de l'Etat (Version au 26 mai 2023. En vigueur depuis le 14 mars 1962) 17. Code du domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable à la collectivité territoriale de Mayotte (Version au 25 novembre 2011. En vigueur depuis le 01 juillet 1993) 18. Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure (Version au 28 mai 2014. En vigueur depuis le 13 octobre 1956) 19. Code des douanes (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 01 janvier 1949) 20. Code des douanes de Mayotte (Version au 30 septembre 2021. En vigueur depuis le 16 octobre 1992) 21. Code de l'éducation (Version au 25 mai 2025. En vigueur depuis le 22 juin 2000) 22. Code électoral (Version au 21 mars 2025. En vigueur depuis le 28 octobre 1964) 23. Code de l'énergie (Version au 17 mai 2025. En vigueur depuis le 01 juin 2011) 24. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Version au 01 juin 2025. En vigueur depuis le 19 janvier 2005) 25. Code de l'environnement (Version au 25 mai 2025. En vigueur depuis le 21 septembre 2000) 26. Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (Version au 15 mai 2025. En vigueur depuis le 14 avril 1977) 27. Code de la famille et de l'aide sociale (Version au 30 décembre 2019. En vigueur depuis le 24 janvier 1956) 28. Code forestier (nouveau) Version au 05 mai 2025. En vigueur depuis le 01 juillet 2012. 29. Code général de la fonction publique (Version au 05 juin 2025. En vigueur depuis le 01 mars 2022) 30. Code général de la propriété des personnes publiques (Version au 16 février 2025. En vigueur depuis le 01 juillet 2006) 31. Code général des collectivités territoriales (Version au 23 mai 2025. En vigueur depuis le 24 février 1996) 32. Code général des impôts (Version au 01 avril 2025. En vigueur depuis le 14 février 1952) 33. Code général des impôts, annexe I (Version au 01 juillet 2017. En vigueur depuis le 30 avril 1950) 34. Code général des impôts, annexe II (Version au 01 janvier 2025. En vigueur depuis le 16 septembre 1967) 35. Code général des impôts, annexe III (Version au 01 mars 2025. En vigueur depuis le 30 avril 1950) 36. Code général des impôts, annexe IV (Version au 05 juin 2025. En vigueur depuis le 31 décembre 1975) 37. Code des impositions sur les biens et services (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 01 janvier 2022) 38. Code des instruments monétaires et des médailles (Version au 14 mai 2009. En vigueur depuis le 29 juin 1952) 39. Code des juridictions financières (Version au 23 mai 2024. En vigueur depuis le 06 décembre 1994) 40. Code de justice administrative (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 31 décembre 2000) 41. Code de justice militaire (nouveau) Version au 03 octobre 2024. En vigueur depuis le 11 mai 2007 42. Code de la justice pénale des mineurs (Version au 30 avril 2025. En vigueur depuis le 30 septembre 2021) 43. Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite (Version au 24 janvier 2025. En vigueur depuis le 07 décembre 1962) 44. Livre des procédures fiscales (Version au 01 mai 2025. En vigueur depuis le 01 juin 1938) 45. Code minier (Version au 02 mars 2017. En vigueur depuis le 21 août 1956) 46. Code minier (nouveau) Version au 01 juillet 2024. En vigueur depuis le 01 mars 2011. 47. Code monétaire et financier (Version au 31 mai 2025. En vigueur depuis le 01 janvier 2001) 48. Code de la mutualité (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 26 juillet 1985) 49. Code de l'organisation judiciaire (Version au 01 juin 2025. En vigueur depuis le 18 mars 1978) 50. Code du patrimoine (Version au 01 janvier 2025. En vigueur depuis le 24 février 2004) 51. Code pénal (Version au 26 mars 2025. En vigueur depuis le 01 septembre 1990) 52. Code pénitentiaire (Version au 24 mars 2025. En vigueur depuis le 01 mai 2022) 53. Code des pensions civiles et militaires de retraite (Version au 02 janvier 2025. En vigueur depuis le 01 juillet 1952) 54. Code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance (Version au 31 janvier 2022. En vigueur depuis le 31 mars 1968) 55. Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (Version au 31 janvier 2025. En vigueur depuis le 26 avril 1951) 56. Code des ports maritimes (Version au 10 septembre 2021. En vigueur depuis le 02 avril 1978) 57. Code des postes et des communications électroniques (Version au 02 janvier 2025. En vigueur depuis le 14 mars 1962) 58. Code de procédure civile (Version au 17 janvier 2025. En vigueur depuis le 01 janvier 1976) 59. Code de procédure pénale (Version au 30 avril 2025. En vigueur depuis le 08 avril 1958) 60. Code des procédures civiles d'exécution (Version au 01 septembre 2024. En vigueur depuis le 01 juin 2012) 61. Code de la propriété intellectuelle (Version au 13 mars 2025. En vigueur depuis le 03 juillet 1992) 62. Code de la recherche (Version au 01 janvier 2025. En vigueur depuis le 16 juin 2004) 63. Code des relations entre le public et l'administration (Version au 27 juillet 2024. En vigueur depuis le 01 janvier 2016) 64. Code de la route (Version au 04 juin 2025. En vigueur depuis le 27 mai 2001) 65. Code rural (ancien) Version au 01 janvier 2013. En vigueur depuis le 19 avril 1955. 66. Code rural et de la pêche maritime (Version au 02 juin 2025. En vigueur depuis le 01 décembre 1979) 67. Code de la santé publique (Version au 30 mai 2025. En vigueur depuis le 07 octobre 1953) 68. Code de la sécurité intérieure (Version au 01 juin 2025. En vigueur depuis le 01 mai 2012) 69. Code de la sécurité sociale (Version au 25 mai 2025. En vigueur depuis le 16 octobre 1958.) 70. Code du service national (Version au 26 mars 2025. En vigueur depuis le 14 juillet 1972) 71. Code du sport (Version au 22 mai 2025. En vigueur depuis le 01 février 2006) 72. Code du tourisme (Version au 22 mai 2025. En vigueur depuis le 01 janvier 2005) 73. Code des transports (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 01 décembre 2010) 74. Code du travail (Version au 02 juin 2025. En vigueur depuis le 03 janvier 1973) 75. Code du travail maritime (Version au 25 septembre 2020. En vigueur depuis le 15 février 1926) 76. Code de l'urbanisme (Version au 16 mai 2025. En vigueur depuis le 03 janvier 1973) 77. Code de la voirie routière (Version au 03 mai 2025. En vigueur depuis le 24 juin 1989)

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Lexis 360	Code civil Code de commerce Code de déontologie des architectes Code de justice administrative Code de justice militaire Code de l'action sociale et des familles Code de l'artisanat Code de l'aviation civile Code de l'éducation Code de l'énergie Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Code de l'environnement Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code de l'organisation judiciaire Code de l'urbanisme Code de la commande publique Code de la consommation Code de la construction et de l'habitation Code de la défense Code de la famille et de l'aide sociale Code de la justice pénale des mineurs Code de la légion d'honneur et de la médaille militaire Code de la mutualité Code de la propriété intellectuelle Code de la recherche Code de la route Code de la santé publique Code de la sécurité intérieure Code de la sécurité sociale Code de la voirie routière Code de procédure civile Code de procédure pénale Code des assurances Code des communes Code des communes de la Nouvelle-Calédonie Code des douanes Code des douanes de Mayotte Code des impositions sur les biens et services Code des instruments monétaires et des médailles Code des juridictions financières Code des marchés publics Code des pensions civiles et militaires de retraite Code des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre Code des ports maritimes Code des postes et des communications électroniques Code des procédures civiles d'exécution Code des relations entre le public et l'administration Code des transports Code disciplinaire et pénal de la marine marchande Code du cinéma et de l'image animée Code du domaine de l'État Code du domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable à la collectivité territoriale de Mayotte Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure Code du patrimoine Code du service national Code du sport Code du tourisme Code du travail Code du travail applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte Code du travail maritime Code électoral Code forestier Code général de la fonction publique Code général de la propriété des personnes publiques Code général des collectivités territoriales Code général des impôts Code minier (1956) Code minier Code monétaire et financier Code pénal Code pénitentiaire Code rural Code rural et de la pêche maritime Livre des procédures fiscales

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Lextenso	Code civil Code de commerce Code de déontologie des architectes Code de justice administrative Code de justice militaire Code de l'action sociale et des familles Code de l'artisanat Code de l'aviation civile Code de l'éducation Code de l'énergie Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Code de l'environnement Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code de l'organisation judiciaire Code de l'urbanisme Code de la commande publique Code de la consommation Code de la construction et de l'habitation Code de la défense Code de la famille et de l'aide sociale Code la justice pénale des mineurs Code de la légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite Code de la mutualité Code de la propriété intellectuelle Code de la recherche Code de la route Code de la santé publique Code de la sécurité intérieure Code de la sécurité sociale Code de la voirie routière Code de procédure civile Code de procédure pénale Code des assurances Code des communes Code des communes de la Nouvelle-Calédonie Code des douanes Code des douanes de Mayotte Code des impositions sur les biens et services Code des instruments monétaires et des médailles Code des juridictions financières Code des pensions civiles et militaires de retraite Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre Code des ports maritimes Code des postes et des communications électroniques Code des procédures civiles d'exécution Code des relations entre le public et l'administration Code des transports Code disciplinaire et pénal de la marine marchande Code du cinéma et de l'image animée Code du domaine de l'Etat Code du domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable à la collectivité territoriale de Mayotte Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure Code du patrimoine Code du service national Code du sport Code du tourisme Code du travail Code du travail maritime Code électoral Code forestier Code général de la fonction publique Code général de la propriété des personnes publiques Code général des collectivités territoriales Code général des impôts Code minier Code monétaire et financier Code pénal Code pénitentiaire Code rural Code rural et de la pêche maritime Livre des procédures fiscales

BASE DE DONNÉES	CODES PRÉSENTS DANS LA BASE
Moniteur Juris	Code civil Code de justice administrative Code de la commande publique Code de la construction et de l'habitation Code de la propriété intellectuelle Code de la voirie routière Code de l'énergie Code de l'environnement Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code de l'urbanisme Code des communes Code des relations entre le public et l'administration Code des transports Code du domaine de l'Etat Code du patrimoine Code du tourisme Code du travail Code électoral Code général de la propriété des personnes publiques Code général des collectivités territoriales Code général des impôts Code rural et de la pêche maritime
Navis	Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable Code de la consommation Code de la construction et de l'habitation Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique Code fiscal Code monétaire et financier Code Ohada Code de la copropriété Code de procédure civile Code des relations entre le public et l'administration Code rural et de la pêche maritime Code de la sécurité sociale Code du travail Code de l'urbanisme

6. Bases de données étrangères renfermant des codes

Le site de la bibliothèque Cujas permet d'afficher la liste des bases de données par type de contenus : la liste des bases de données renfermant des **codes** est ainsi consultable.

Beck-online

Foreign Law Guide, ressource Brill Reference Works

History of International Law, **ressource HeinOnline**

Strada Lex Belgique

Strada Lex Europe

Strada Lex Luxembourg

US Code, **ressource HeinOnline**

Westlaw Classic

Westlaw UK

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.